

Fonctionnement du collectif DàC

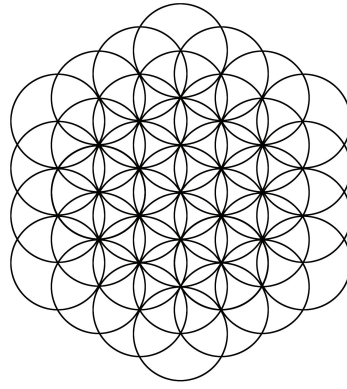
Document accepté par le Collectif en séance du

1. Principes et but

- Le fonctionnement DàC est un projet de fonctionnement social en soi. Il est donc naturellement expérimental, alternatif et, espérons-le, durable. Il n'a pas d'obligation de résultats.
- Le DàC et ses activités respectent sa charte défendant les valeurs qui y sont inscrites.
- Le DàC existe par la simple présence purement volontaire de ses membres qui viennent par conviction, curiosité ou simplement par plaisir aux réunions mensuelles du Collectif qui sont appelées "Rencontres DàC"
- Les Rencontres DàC ont pour but de :
 - Créer le lien et l'échange entre ses membres ainsi qu'avec d'autres structures externes
 - Stimuler la création de cercles, notamment de projets (cf. infra)
 - Informer ses membres de l'activité des cercles existants
 - Se prononcer sur les propositions des cercles (propositions, validations, objections, etc)
- La structure DàC évolue en fonction des besoins du moment. Donc a priori, le Collectif fonctionne sans comité ou "tête dirigeante" jusqu'à preuve d'un besoin nouveau (p. ex: Association).
- Le présent principe de fonctionnement du DàC est évolutif et peut être en tout temps questionné par ses membres.

2. Structure par cercles

- Un cercle désigne un groupe de personnes légitimé par le DàC (p. ex lors d'une Rencontre) qui va se pencher sur une problématique ou un projet hors Rencontres. Il a pour but, lors d'une prochaine Rencontre, de soumettre au DàC une proposition à valider selon principe du *Consentement* (cf. infra).
- Ces cercles sont interconnectés et interdépendants, sans hiérarchie. Ils créent ainsi une structure organique à l'image de la [Fleur de vie](#) dont l'ensemble forme le DàC.



Symbole de la Fleur de vie

- Toute thématique que le DàC rencontre peut donner lieu à la naissance d'un cercle, notamment lorsque la question ne semble pas pouvoir être traitée rapidement lors d'une Rencontre DàC. Un cercle peut être anticipé ou se créer spontanément lors d'une Rencontre à la demande du Collectif.
- Un nouveau cercle, avec ses membres volontaires, est répertorié dans [la liste de membres](#) à disposition de tous les membres afin d'en garder mémoire, de stimuler les interactions et faciliter l'agenda des Rencontres.
- Un cercle dure le temps de gérer/traiter sa raison d'être. Il y a donc des cercles de brève durée, des cercles qui se créent périodiquement et des cercles qui s'inscrivent dans la durée.
La dissolution d'un cercle (d'un commun accord entre ses membres et le DàC) sera répercutée dans [la liste de membres](#).
- Chaque cercle propose une personne de contact.
- Prendre part à un cercle se fait sur une base volontaire. De même, le membre est libre de choisir son investissement et de se retirer.
- Chaque membre du DàC peut faire partie de plusieurs cercles en fonction de ses intérêts, de son temps et de ses compétences.
- Il existe deux types de cercles (sans rapport de hiérarchie): les cercles de fonctionnement et les cercles de projets.

A. Cercles de fonctionnement

Les cercles de fonctionnement ont pour vocation de réfléchir aux problématiques liées à la structure même du DàC. De ces cercles vont naître le profil des Rôles (cf. infra)

Liste des cercles de fonctionnement (non exhaustive) avec exemples de problématiques à résoudre (également non exhaustive)

- Fonctionnement DàC
 - Création du présent document à faire évoluer selon propositions futures du Collectif.
- Charte DàC
 - Création de la charte
 - Critères d'évaluation de la compatibilité d'un projet avec notre charte
- Membres et relations internes
 - Qu'est-ce qu'un membre, comment le devient-on et le reste-t-on ?
 - Comment utiliser le carnet d'adresse ? Qui le gère ? Qui y a accès ?
 - Que communiquer ? A qui ? A quelle fréquence ? Comment ? (ex: membres en CCI pour courriels ?)
- Communication externe
 - Qui est la personne de contact ?
 - Email DàC (Gmail ?)
 - Relations avec les autorités ?
 - Relations avec autres Collectifs et Associations.
 - Autonomie des Cercles, notamment avec les autorités
 - ?
- Financement
 - De qui accepter des financements ? A quelles conditions ?
 - Liberté des cercles projet ?
 - Comment sont gérés les flux financiers des projets (ex. marché) ou du DàC lui-même (p. ex. hébergement web)
- Animation et notes
 - Définition des cahier de charges de ces rôles:
 - Comment est établi l'agenda d'une Rencontre DàC?
 - Qui occupe ces rôles? Combien de temps?
 - Qui prend les notes de Rencontre ? Comment ? (PV word traditionnel? Suivi de projet partagé en ligne ?) Comment les partager ?
- Site Web et charte graphique
 - Contenu du site. Qui valide ? Liens personnels ?
 - Gestion des modifications/updates/news ?
 - Modération si espaces interactifs ?
 - Charte graphique (uniformisation des supports ?) / logo
 - Financement du site ?

B. Cercles de projets

Ces cercles sont la raison d'être du DàC. Ils sont responsables de leur propre organisation.

Liste des cercles de projets (exemples)

- Marché
- Un arbre, un enfant
- Incroyables comestibles
- PAM
- Charte des jardins
- ...

3. Rôles

Les rôles peuvent être assurés par une ou plusieurs personnes pour une durée variable. Afin de savoir qui fait quoi, les rôles sont répertoriés dans [la liste de membres](#).

Ces rôles sont à valider lors des Rencontres et peuvent à tout moment être remis en question par le Collectif.

Liste des rôles et leur cahier des charges (non exhaustifs)

- Animation (à min 2 personnes)
 - Prends en compte les souhaits et durée d'intervention des Cercles transmis par ces derniers avant la prochaine Rencontre.
 - Établir le menu de la prochaine Rencontre et l'envoyer à tous les membres du DàC
 - Réserver le lieu de rencontre, le préparer avant la Rencontre, le ranger à la fin.
 - Lors de la Rencontre :
 - donner la parole aux différents cercles selon le menu et les interventions spontanées
 - faire le gardien du temps.
 - interroger au besoin d'autres cercles
 - stimuler l'émergence de projets
 - rechercher un éventuel animateur pour la Rencontre suivante
- Notes de Rencontre
 - Prendre des notes succinctes lors de chaque Rencontre, si possible les classer par "Cercles" pour en faciliter le suivi au travers des différentes notes dans le temps.
 - les transmettre à tous les membres du collectif
- Gestion des adresses, des Cercles et des Rôles

- Tenir à jour [la liste de membres](#), notamment suite à chaque Rencontre
- Personne(s) de contact (suppléant souhaité)
 - Aiguiller les demandes d'info vers les bonnes personnes
- Porte-parole (suppléant souhaité)
 - Personne légitimée par le DàC pour parler au nom du Collectifs envers les acteurs externes (autorités, associations, médias, acteurs de la transition écologique Riviera, etc).
- Finances
 - ? (à définir selon proposition du cercle y relatif)
- Site web et charte graphique
 - Mise à jour régulière/édition de contenu
 - Hébergements
 - Fournir des modèle de documents (présentations, lettres)
 - Aide à la création de communication (affiche)

4. Prise de décisions, objections et Consentement

- Les décisions (ou validations) se prennent lors des Rencontres par les personnes présentes.
- Les décisions sont prises selon le principe du *Consentement* (on valide un objet s'il ne soulève pas d'objections majeures, même si ce n'est pas l'option jugée la meilleure) et non par *Consensus* (un objet n'est validé que si chacun juge qu'il s'agit de la meilleure option).
Le Consentement est par essence plus efficace mais demande plus de lâcher prise.
- La décision par Consentement permet d'éviter la décision par vote qui crée des minorités. Si un vote s'avère nécessaire, seuls les membres présents lors de la Rencontre peuvent voter (1 membre = 1 vote)
- Les objections à une proposition sont un moyen de la faire évoluer. Idéalement, si des objections ne peuvent être levées aisément durant une Rencontre, les personnes ayant des objections intègrent le cercle des proposant dans le but de trouver ensemble une nouvelle proposition à soumettre lors d'une prochaine Rencontre. La proposition ultime est prise par vote du Collectif (si nécessaire) ou par retrait de la proposition si le compromis ne peut être trouvé.
- La décision collective est affaire de bon sens. Si une proposition, malgré argumentation, rencontre d'emblée une majorité d'opposition, c'est peut-être signe qu'il faut y renoncer sans faire de cercles ad hoc.